

**** RDV pour covoiturage 8h20 parking de la Gare d'Osny**

Départ 8h30

Version 1.3	RDA PLANNING DES RANDONNEES DU <u>DIMANCHE</u> JANV - MARS 2026								
DATE	RANDOS - PARCOURS	Km	Dénivelé	Animateur 10/12 km	Animateur 12/15 km	Je m'inscris	LIEU DE DEPART - RDV	Distance d'Osny (km)	Covoiturage
04-janv	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX								
11-janv	VALLANGOUJARD	14	≈ 180		Jean-Claude		Parking Rue de Theuville donne sur la D927 - 95810 VALLANGOUJARD	12	2 €
18-janv	SANTEUIL - Trois Villages	13,3	≈		Martine		Parking de la gare - Rue Jean Mermoz - 95640 SANTEUIL	17,4	2 €
25-janv	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX								
DATE	RANDOS - PARCOURS	Km	Dénivelé	Animateur 10/12 km	Animateur 12/15 km	Je m'inscris	LIEU DE DEPART - RDV	Distance d'Osny (km)	Covoiturage
01-févr	CHARS - MARAIS DE BRIGNANCOURT	12	≈ 70	Bruno			Parking rue de l'Hotel Dieu - 95750 CHARS (devant la maison de retraite)	19	2 €
08-févr	HODENT	13,5	≈ 240		Martine		1 Rue des Sorbiers - 95420 HODENT	25,3	3 €
15-févr	MAGNY EN VEXIN	13	≈121		Jean-Claude		Parking de l'école primaire face entrée livraisons hopital	25	3 €
22-févr	OSNY / ENNERY / OSNY	15			Christian		Parking covoiturage du château de grouchy - 95520 OSNY	0	
DATE	RANDOS - PARCOURS	Km	Dénivelé	Animateur 10/12 km	Animateur 12/15 km	Je m'inscris	LIEU DE DEPART - RDV	Distance d'Osny (km)	Covoiturage
01-mars	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX								
08-mars	PARIS PORTE DE LA VILLETTE / PARC MONTSOURIS	22			Christian		RDV 7h30 parking gare d'Osny pour un départ en train		
15-mars	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX								
22-mars	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX								
29-mars	L'AUVERSIENNE (interclubs 4 parcours)	10-17-29-36			Christian		Rue de la Sansonne 95430 AUVERS-SUR-OISE	12	2 €

Nota:

Seul un animateur faisant partie de la liste reconnue par l'association peut prendre en charge une période libre.

Si un animateur ne peut pas assurer la randonnée prévue soit :

- il en a connaissance quelques jours avant, alors il en informe par mail ou WhatsApp le bureau collégial et lui propose éventuellement un animateur de remplacement.

- en cas de force majeure s'il ne peut pas prévenir, alors un animateur parmi la liste des animateurs potentiels peut spontanément assurer la randonnée, à condition de prévenir sur le champ par mail ou WhatsApp le bureau collégial.

En fonction du délai de prévenance, le bureau collégial informera l'ensemble des adhérents par l'envoi d'un courriel de la planification de la période libre et intégrera celle-ci au planning des randonnées.

- En terme de responsabilité, l'association ne couvre que des randonnées et/ou des sorties validées et notifiées sur son planning.

- Toutes initiatives personnelles d'organisation (randonnées et/ou sorties) non connues par l'association, seront sous la responsabilité UNIQUE de son initiateur.